

LE JEAN-BAPTISTE.

CANADIEN AVANT TOUT.

Vol. 1. No. 16.

MONTREAL, VENDREDI, 11 DECEMBRE 1840.

PRIX : 2 SOUS.

POESIE.

CONSERVEZ BIEN VOTRE FORTUNE.

CHANSON.

Musique de M. Ach. GOUFFE'.

FAVORI du Dieu des richesses,
J'étais aimé, j'étais heureux :
On me prodiguait des caresses,
Et mes amis étaient nombreux.
Quand, certain jour, une voix importune,
Vint en secret me donner cet avis :
Conservez bien votre fortune,
Pour conserver tous vos amis.

Pour eux j'ai fait mainte folie ;
Mais quand le bonheur m'eut quitté,
D'une si bonne compagnie,
Un chien fidèle m'est resté.

Heureux mortels, ma disgrâce est commune,
Peut-être un jour y serez-vous soumis,
Conservez bien votre fortune,
Pour conserver tous vos amis.

Quand j'allais en leste équipage,
On m'abordait de toutes parts ;
Aujourd'hui qu'à pieds je voyage,
Chacun fait jusqu'à mes regards.
Elise a l'air de me garder rancune,
Presse le pas lorsque je lui souris :
Conservez bien votre fortune,
Pour conserver tous vos amis.

Vous qui possédez la puissance,
Voyez, au sein de vos palais,
Cette foule qui vous encense
Et se dispute vos bienfaits.

Prodiguez-les à qui vous importune :
Plus vous donnez, plus vous êtes chéris,
Conservez bien votre fortune,
Pour conserver tous vos amis.

CITERNE.

LITTERATURE.

RIVALITE DE MURAT ET DE DAVOUST.

Suite et fin.

Murat, satisfait de cette parole qui, malgré la dureté du ton, établissait son droit de com-

mandement, se retira à son quartier-général. L'empereur, demeuré avec Davoust lui parla doucement. Mais, mieux secondé dans sa marche ardente et dans son désir d'atteindre l'ennemi pour en obtenir une bataille, par l'impétuosité de Murat que par la sage réserve de Davoust, il lui représenta avec amitié : "Qu'on ne pouvait avoir tous les genres de mérite ; que mener une avant-garde n'était pas diriger une armée, et que peut-être Murat avec son imprudence eût atteint Bagration, que lui Davoust avait laissé échapper par sa lenteur." Malgré la douceur avec laquelle l'empereur parla à Davoust, il fut blessé de ses reproches, et il se retira à son tour plus irrité que jamais contre le roi de Naples. Une heure après on fit dire à celui-ci qu'on renverrait en France le premier qui tenterait de pousser plus loin cette querelle.

Le lendemain Murat et Davoust, de concert et d'après l'ordre de l'empereur, s'emparèrent de Viasma. Mais le surlendemain le désaccord recommença. Murat retrouve l'ennemi devant lui, et sur-le-champ la pensée de le combattre le saisit ; l'ordre de l'attaque est donné. Sa cavalerie s'élança immédiatement sur celle des Russes ; l'infanterie de ceux-ci la suit ; Murat veut faire avancer la sienne, c'est-à-dire celle que Davoust commande sous ses ordres ; il court vers la division Compans et se met lui-même à sa tête. Mais au même moment arrive le prince d'Eckmül, qui reproche amèrement à Murat le nouvel et inutile combat qu'il vient d'engager, et lui déclara qu'il ne le soutiendra pas. Il défend à Compans de marcher ; Murat renouvelle ses ordres ; Davoust résiste plus violemment. A cette insulte le roi de Naples, d'abord furieux, se calma soudainement, il en appelle à son rang, à son droit ; Davoust n'en tient compte, et Compans, incertain, obéit aux ordres réitérés de Davoust, son chef immédiat. Alors le roi de Naples se tourne avec un calme, inouï dans son caractère, et une dignité superbe vers Belliard, son chef d'état-major.

"Belliard, lui dit-il, allez à l'empereur, dites-lui de disposer du commandement de son avant-garde, dites-lui qu'il a un général de moins et un soldat de plus. Quand à moi, je vais tirer ces braves gens de l'embarras où je les ai mis."

Puis s'adressant à Davoust, il ajoute :

— M. le maréchal, nous nous reverrons.

— Sans doute, si vous en revenez, lui répond légèrement Belliard.

— J'en reviendrai, lui répliqua Murat avec un regard où se peignait toute sa résolution.

Aussitôt, tandis que le prince d'Eckmül se retire, Murat court à sa cavalerie, la rallie de la voix, lui montre au premier rang ces panaches hardis et ses dorures étincelantes qui appellent le danger ; on l'entoure, on le défend, et comme il va en avant, il se trouve triomphant encore une fois.

— Ah ! s'écria Murat, la gloire en est encore à nous seul.

Il quitte à ces mots le champ de bataille et rentre dans sa tente. Il y entre seul, et tout échauffé de son combat, la main tremblante encore des coups qu'il a portés ; il écrit un billet sur un papier gaufré et parfumé. A cet instant Belliard arrive ; Murat, sans l'interroger sur le résultat de son message, lui tend le billet.

— Belliard, lui dit-il d'une voix calme, portez ce billet à Davoust.

— C'est un cartel, répond froidement le roi de Naples.

— Je ne le porterai pas, répliqua résolument Belliard.

Ce fut comme une commotion électrique qui frappa Murat à cette réponse. Il se retourne vers son chef d'état-major, le visage plus étonné peut-être qu'irrité.

— Et vous aussi ! lui dit-il d'une voix sourde et que la colère, arrêtait.

— Sire, sire, s'écria Belliard, vous ne me rendrez pas complice de votre perte ; l'empereur est résolu, et votre renvoi suivra votre première menace.

— Eh bien ! qu'il me renvoie ; il y a à mourir ailleurs qu'ici, répond avec fureur le roi de Naples. Il oublie son armée d'Espagne, qu'il me la donne, un régiment, qu'il me laisse soldat s'il veut ; je lui dois mon sang, ma vie ; mais mon honneur, il est à moi, et j'étais brave avant qu'il fut empereur—Va porter ce billet, te dis-je—

— Sire, répond vivement Belliard, vous lui devez aussi une couronne dont vous ne devez pas compromettre la dignité contre un officier de l'empire.

— Une couronne ! interrompit Murat de plus en plus exaspéré ; et cette couronne m'a-t-elle empêché d'être insulté en face, m'a-t-elle fait respecter ? Voici, ajouta-t-il avec une joie cruelle, et en saisissant son sabre et ses pistolets, voici qui m'a fait respecter toute ma vie et qui ne m'abandonnera pas.... Va donc ! Belliard, va donc !

— Vous êtes roi, lui répond le général, et Davoust refusera.

— Alors, s'écria Murat, ce sera un lâche....

— Ce n'est pas vrai, répliqua soudainement Belliard en regardant fièrement le roi de Naples.

démenti il considéra un moment d'un air de stupéfaction son chef d'état-major, calme et résolu devant lui. Tout à coup le visage du roi change d'expression ; la colère l'abandonne, une douleur terrible en détend la haute majesté, et Murat jette avec violence ses armes, il les brise, il déchire ses habits, il arrache ses somptueux ornemens, il les foule aux pieds, il veut parler, il suffoque, il pleure :

— Tu as raison, crie-t-il à Belliard ; ce n'est

pas un lâche, et il refusera. C'est moi qui suis un misérable roi qui ne peut rien, un roi que peut souffleter le dernier soldat ! Et de grosses larmes roulent dans les yeux du héros, et il laisse tomber sa tête dans ses mains. Belliard profite de ce moment de faiblesse pour lui faire de sages représentations ; il le calme, flatte son orgueil, excite son courage, et finit ainsi :

— Et si l'empereur donne à Davoust le commandement de l'avant-garde, sire, il fera tout ce que vous auriez fait.

Cette supposition réveille Murat de sa douleur ; il se leve, il parcourt sa tente, et son œil sec et brillant lance des éclairs.

— Oui, oui, dit-il avec feu, je resterai. On ne se bat qu'ici, ici seulement on fait la guerre : eh bien, je la lui arracherai. Tout pour moi, rien pour lui ! pas une escarmouche, Belliard ; je te jure qu'il ne verra pas un ennemi.

Et il sort de sa tente et court à un avant-poste.

Maintenant, nous le demandons, que de malheurs ont pu résulter de pareilles dispositions dans de tels hommes.

FREDERIC SOULIE.

LE JEAN-BAPTISTE.

MONTREAL :

VENDREDI, 11 DECEMBRE 1840.

NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.
Conseil de Ville.



Nous prions bien les personnes à qui nous adressons notre journal dans les campagnes de vouloir bien accepter l'agence du JEAN-BAPTISTE, et nous répondre de suite par la poste, afin que leurs noms soient insérés dans notre Gazette.



Conformément à notre promesse, nous revenons aujourd'hui à l'affaire Stayner, pour l'envisager sous ses autres faces, c'est-à-dire sous son véritable point de vue. Outre l'accusation dont nous avons disposé dans notre dernière feuille, il y en a deux autres de portées contre le député-maire-général des postes, celle de négligence dans le transport des malles, et de non-indemnité de pertes essayées par des tiers en conséquence de cette négligence. (Ces deux chefs d'accusation) sont graves, nous l'avons dit ; mais encore faut-il qu'ils soient bien appuyés et bien circonstanciés. Que dit la Gazette (de Montréal) relativement au premier ? Ceci tout simplement par la coupable négligence du Courier qui les avaient alors en soin. Il nous semble que notre confrère aurait dû glisser moins légèrement sur cette partie du sujet : elle méritait de sa part un allégué positif. Mais non, il se contente de dire vaguement : sans doute par négligence ce qui fait présumer qu'il n'a lui-même que les soupçons que ces mots sans doute font naître dans l'esprit des lecteurs. Or il ne suffit pas de n'avoir que des simples soupçons quand on fait des accusations aussi nettement tranchées : car c'est conclure de

l'incertitude au positif ; c'est tomber dans le sophisme. Et de quelle négligence encore est il question ? D'une coupable négligence ; ce sont les termes mêmes de notre confrère qui paraît les employer à dessein. Et ceci est très important, car c'est du degré de négligence qu'on reproche aux porteurs des malles que dépend le degré de responsabilité de celui dont ils sont les employés. C'est précisément là-dessus que doit se mesurer le dédommagement. C'est pourquoi il importait tant d'apporter la plus grande exactitude dans l'accusation de négligence.

Quant à la non-indemnité, sujet de la troisième accusation, c'est-à-dire de celle qui comporte le plus de gravité, elle ne nous paraît pas plus fondée que les autres. Que reproche-t-on à Mr. Stayner sous ce rapport ? On prétend qu'après un laps de temps considérable employé par lui à terminer une correspondance avec son supérieur en Angleterre pour savoir à quoi s'en tenir relativement à notre sujet, ce qu'il était tenu de faire d'après la nature et l'organisation du département dont il est surintendant en Canada, on prétend qu'il n'a pas encore fait tous les remboursements aux quels il est obligé, et on prend occasion de cela pour débâter contre lui et le mettre au niveau des plus notaires tergiversateurs. Quand on vient cependant à examiner le fond des choses, on trouve que Mr. Stayner n'a pas remis £11. 7. 8. à Mr. Brewster, qui prétend avoir dépensé cette bagatelle en frais d'une poursuite instituée pour procurer la perte des billets promissaires auxquels nous avons déjà fait allusion. En supposant que tout cela soit exact, on aurait encore droit de s'étonner des lamentations de la Gazette. Ne dirait-on pas qu'il s'agit d'une défilation de £100,000 ! Nous avons souvenance que la Gazette n'était pas si difficile, il y a quelques années, lorsque le trésor public était en faillite ouverte. Au reste, elle parle d'une autre petite somme de £61. 5. 0. qui sera encore due à divers individus par suite de la perte des malles, mais comme elle ne dit rien de positif ou d'intelligible à cet égard, nous devons nous arrêter ici, sauf notre recours au besoin.

Un journal américain donne les particularités d'une conspiration dont le but était de s'emparer de W. L. McKensie, réfugié aux Etats-Unis. Les conspirateurs, deux personnes importantes de Toronto, avaient sans doute envie de se procurer la récompense de £1000 promise pour son arrestation, mais McKensie, plus fin qu'eux et averti à temps les fit arrêter.

La température depuis notre dernier numéro a beaucoup changé, le temps est beaucoup plus doux et nous sommes comme dans le printemps, ce qui gêne beaucoup les chemins, le peu de neige qui était tombé avant hier est entièrement disparu et nos rues sont sèches de rouler leurs bossés quatre en main, quel dommage !

Nous sommes forcés en conséquence du procès de messieurs Beausoleil et Viger publié dans notre feuille d'aujourd'hui, de remettre à un autre numéro la lettre de Mr. Louis Bourdon, que nous avions promise pour aujourd'hui.

Nous annonçons avec plaisir à nos lecteurs que Mr. Joseph A. Bourdon a été nommé clerc

du marché neuf, par le CONSEIL DE VILLE, en remplacement de Mr. E. M. Leprohon qui a donné sa démission

Du Morning Courier.

COUR

D'OVER ET TERMINER.

Mardi 26 Nov.

Présens les honorables Juges PYKE ET ROLLAND.

Célestin Beausoleil, Bonaventure Viger, et Hilarion Viger, furent appelés à subir leur procès, sous accusation de vol avec effraction.

Messrs. Mondelet et Drummond parurent comme avocats des accusés.

Le Juré était composé comme suite :

P. Dupré, Président,	John Earle
J. B. Riendeau,	Peter Crowley
Chs. Mathieu	Wm. Morton
Dan. O'Connor	Wm. Boa
J. B. DePelto	Elic Chassé
A. Lapierre	Pierre Pepin

L'avocat général ouvrit la séance en peu de mots. Il expliqua au juré les circonstances et termina en donnant son opinion que les jurés devaient rejeter tout préjudice soit en faveur, soit contre les accusés.

Les témoins tant de la couronne, que des accusés furent ordonnés de sortir.

Trois témoins de la couronne furent ensuite appelés qui déposèrent comme suit :

Les premiers à Vosburgh de Caldwell's manor déposa : qu'il demeurait à cet endroit, en Février 1839, qu'il se coucha lui et sa femme à 9 heures du soir. Le 2 du même mois que les portes de sa maison étaient fermées comme à l'ordinaire, que sur les 1 heures du matin, tandis qu'il était au lit, il entendit comme un coup de canon et à l'instant même tous ses carreaux de vitres furent brisés, les portes furent ensuite enfoncées et plusieurs hommes se jetèrent dans la maison ils pouvaient être au nombre de 20 ou plus, il faisait clair de lune ; le témoin se leva et fut aussitôt saisi par 5 hommes qui l'attachèrent avec une corde ; le déposant croit au meilleur de sa connaissance, que Beausoleil et Bonaventure Viger étaient présents lorsqu'il fut attaché, le parti demanda une chandelle à la femme du déposant, et elle en alluma une. Vosburgh le jeune entra alors dans la chambre et fut aussi lié, le parti commença alors à s'emparer de tout ce qu'ils pouvaient emporter de la maison, déposant leur demanda pour quelle raison ils le traitaient ainsi, en autant qu'il peu se rappeler, Beausoleil lui répondit nous vous connaissons, il (Beausoleil) parlait en anglais, et se tenait près d'une table près de la porte, et le lit dans la chambre à coucher du déposant, le témoin fut ensuite poussé dans sa cuisine avec son fils ; il vit alors sa grange en feu.

Ici Mr. Mondelet s'objecta à ce que le témoin rapporta des faits étrangers à la charge d'accusation portée contre les prisonniers.

Mr. L'avocat général observa à la cour, que ces faits quoiqu'ils ne parussent pas avoir de relation avec l'affaire, pourraient tendre cependant à identifier quelqu'un des prisonniers, la cour décida en faveur de l'objection de Mr. Mondelet.

En dernier lieu le témoin dit avoir reçu un coup qui le renversa par terre, et quand il se releva, il n'y avait plus personne.

Trans questionné le témoin dit, que sa mé-

moire l'était po
Viger d
vus ava
vit ensu
de Mo
la mêm
un offi
en ide
trois an
(Lang
la prison
leil et B
changés
ment, ils
avoir di
aucun
dit. U
que le t
tre Bos
qu'après
en est
les recu
par leu
chose d
qu'ils ét
Le s
corrobor
témoin,
ajoute
venture
jours en
cun dor
du 3 Fé
attaché
dans la
d'un cor
attaché
jeune V
furent
meura l
bien le
delle.
la maltr
n'avons
vengem
proprié
la rue,
tant, le
nous m
nons tou
Trans
pagna s
d'identif
la cham
les accu
tourné
cru rec
la bar,
res en p
mée, de
sage de
suite, el
soleil et
le vol e
avait un
ne peut
le pens
leur no
soit ave
présen
depuis
les vit

moire lui servait assez pour lui faire dire qu'il était positif d'avoir vu Bosoleil et Bonaventure Viger dans sa maison. Il ne les avait jamais vus avant et ne savait pas leurs noms, il les vit ensuite pour la première fois dans la prison de Montréal, dans le temps des révoltes de la même année (1839) lorsqu'il fut requis par un officier de police d'examiner s'il ne pouvait en identifier aucun, les accusés furent tous trois amenés, en compagnie de deux autres (Langlois et Newcomb) dans une chambre de la prison et leurs noms furent donnés. Bosoleil et Bonaventure Viger parurent au témoin, changés dans leur contenance et leur habillement, ils avaient des habits d'été, le témoin peut avoir dit dans le temps qu'il ne reconnaissait aucun des cinq, mais ne se rappelle pas l'avoir dit. Un mois plus ou moins a pu passer avant que le témoin ait pu se rappeler et reconnaître Bosoleil et Bonaventure Viger, ce n'est qu'après avoir bien réfléchi sur ce sujet qu'il en est venu à cette conclusion. Le témoin les reconnut plutôt par leur contenance que par leurs habillements, ils avaient quelque chose d'extraordinaire dans leurs habits, lorsqu'ils étaient à la prison.

Le second témoin, Charlotte Vosburgh corrobora ce qu'avait dit son mari, le premier témoin, quand au fait du vol avec effraction, et ajoute qu'elle pensait que Beausoleil et Bonaventure Viger de la partie, qu'elle avait toujours eu les yeux sur eux et qu'il n'y avait aucun doute qu'ils ne fussent chez elles le matin du 3 Février, que c'était eux deux qui avaient attaché son mari, et que lorsque son fils entra dans la chambre, Bonaventure Viger coupa, d'un coup de sabre, un morceau du câble qui attachait son mari, et avec lequel il lia le jeune Vosburgh, lorsque les deux prisonniers furent poussés dans la cuisine, Beausoleil demeura là avec eux, elle eut alors occasion de bien le remarquer et elle lui alluma une chandelle. Lorsqu'elle leur demanda pourquoi ils la maltraitaient ainsi, Beausoleil répondit: nous n'avons rien contre vous, mais il nous faut une vengeance. Le gouvernement a inculqué nos propriétés et a mis nos femmes et enfants dans la rue, et nous sommes décidés à en faire autant, le gouvernement a perdu nos gens, et nous massacrerons tous les sa—lés *torys* qui nous tomberont sous la main.

Transquestionnée, elle ajouta qu'elle accompagna son mari à la prison de Montréal aux fins d'identifier les accusés qui furent amenés dans la chambre un par un, elle n'avait jamais vu les accusés avant le trois Février. En retournant chez eux, son mari lui dit qu'il avait cru reconnaître les trois accusés maintenant à la bar, ils n'avaient aucun vêtement extraordinaires en prison, le témoin n'avait pas été alarmée, dans le commencement pour perdre l'usage de les sens, mais le fût beaucoup par la suite, elle ne connaissait pas les noms de Beausoleil et Bonaventure Viger dans le temps que le vol eut lieu, elle sait que Bonaventure Viger avait un sabre lorsqu'il attachait son fils, mais ne peut pas dire si Beausoleil en avait un, elle le pense pourtant: elle jura positivement que leur noms ne furent pas mentionnés en prison soit avant, soit lorsqu'ils furent amenés en sa présence un par un. Elle ne les avait pas vus depuis le trois Février jusqu'au temps où elle les vit en prison.

A Continuer.

Du Canadien.

—Une assemblée pour le rappel de l'union a été tenue à Dublin le 12 octobre. A la suite

de plusieurs allocutions M. Nugent, chef des agitateurs de Kingston, a proposé de voter des remerciements à M. John O'Connell, membre du parlement, pour la manière dont il avait rempli la place de son père dans l'association depuis environ deux mois.

M. O'Connell, en remerciant l'assemblée au nom de son fils, a dit qu'il croyait tout ce que M. Nugent venait de dire en sa faveur. "Quand il plaira à la providence de me rappeler à elle, a-t-il ajouté, mon fils John sera prêt à prendre ma place. (Applaudissement.) L'association a eu raison de de l'encourager; c'est ainsi qu'il faut encourager la jeunesse d'Irlande. J'aime mon fils John à cause de ses vertus; je l'aime à cause de sa ressemblance avec sa mère. J'espère qu'il sera désormais désigné par le peuple Irlandais comme le fils du libérateur. Mon orgueil, tant que je vivrai, sera de pouvoir être appelé le père de John O'Connell. (Nouveaux applaudissements.)

—ANGLETERRE.—Une lettre de pontspool annonce que les charités sont parfaitement organisées et n'attendent que le moment opportun pour opérer un soulèvement dans le pays de Galles.

—On assure, dit l'*Univers*, que le ministère se montre plein de confiance dans sa situation et croit pouvoir compter sur la majorité, d'après les dispositions qui lui ont été manifestées par un grand nombre de députés. Reste à savoir si la couleur des boules sera conforme au langage des conversations dans les salons ministériels.

D'un autre côté, ajoute la même feuille, on signale plusieurs députés, connus par leur modération, qui se montre très hostiles au cabinet. Presque tous les membres du centre gauche qui appartient à cette faction représentée par MM. Alexis de Tocqueville, Gustave de Beaumont, Billault, de Golbéry, Lacrosse, etc., paraissent décidés à voter contre le ministère.

—La police a saisi hier chez tous les libraires la dernière brochure de M. de Laménais. Aujourd'hui, elle a également saisi chez le libraire Pagnerre l'*Almanach Démocratique* de la France, qui était en vente depuis trois semaines, et un ouvrage de M. Louis Blanc ayant pour titre: *Organisation du Travail*.

—M. l'archevêque de Paris vient d'ordonner qu'à dater du 1^{er} novembre tous les prêtres de son diocèse ne pourront porter d'autre habit que l'habit ecclésiastique; ils devront en outre être tous tonsurés. La désobéissance à cet arrêté entraînerait la suspension.

—M. de Laménais et M. Pagnerre, éditeur de ses ouvrages, ont été interrogés hier par M. le juré d'instruction, Zangiacomini.

—Parmi les ouvrages saisis dernièrement se trouve une brochure intitulée: *Vérité sur le parti démocratique*, par M. Thosé, qui était en vente depuis plus d'un mois.

—On assure, disent plusieurs journaux, que M. de Châteaubriand prépare, à propos des circonstances présentes, une brochure qui doit avoir un grand retentissement.

—On nous écrit de Saint-Petersbourg, à la date du 13 octobre.

"La flotte russe, forte de vingt-trois bâtiments dont neuf vaisseaux de ligne et quatorze frégates, met demain à la voile. Une partie des navires se dirigent sur Copenhague, et une partie sur Plymouth, pour y attendre les événements."

EXTRAITS

DU LIVRE DU PEUPLE.

Notre vie sur la terre ne saurait sans doute être exempte de douleurs. Le besoin, la souffrance même, en excitant notre activité, sont une distinction du progrès commun. Sans

doute encore égaux, en droits, les hommes ne possèdent point des facultés égales, ne naissent pas tous en des circonstances également favorables, à leur développement; et cette inégalité doit résulter, avec des inclinations différentes, des aptitudes particulières aux diverses fonctions qu'implique l'existence de la société, contribue au bien général.

Mais ce bien, tous doivent y participer, et il n'est même le bien général que parcequ'il est le bien du plus grand nombre. le bien du peuple, et non de quelques individus ou de quelques classes seulement. Qu'un homme en effet regorgeât de richesses, tous les autres restant pauvres, appellerait-on sa richesse la richesse générale?

Or, presque partout la jouissance des biens naturellement destinés à tous a été le partage exclusif de quelques-uns, qui, tenant le peuple sous leur sujétion, et oubliant à son égard les sentiments que les frères doivent aux frères, l'ont traité comme les animaux que le jour on attelle à la charrue, et à qui on jette le soir une poignée de paille à l'étable.

A CONTINUER.

DECES.

Jeudi matin le 10 du courant M. Victoire Trudeau épouse de J. Léandre Coursolle, à l'âge de 46 ans. Ses funérailles auront lieu Lundi matin le 14 courant, ses parents et amis sont priés d'y assister.

A N N O N C E S.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRESENT DONNE,

QUE les règlements suivants, concernant le ramassage et la bonne tenue des chemins dans la ville et les faubourgs, jusqu'au premier Mai prochain à moins qu'il ne soient amendés ou rescindés avant cette époque, sont maintenant en force, suivant la 11^{me}. et 12^{me}. section de l'acte 39. Geo. 3, Chapitre 5; et tout et chaque propriétaire, locataire, ou occupant de lots dans les limites de la Cité de Montréal sont enjoint de prendre notice de cet avis et s'y conformer, sous peine de l'amende imposée par la 35^{me}. section de l'acte sus-mentionné.

1. Tout et chaque propriétaire, locataire, ou occupant de lots dans la ville et faubourgs de Montréal, répareront et tiendront en bon ordre le Chemin en face de leur premises respectifs, en nivelant la neige, en remplissant les cahots, et les pentes, tous les jours, et plus souvent si c'est nécessaire.

2. Chaque propriétaire et locataire, comme il est dit ci-dessus, seront obligés d'enlever la neige dans le dit chemin jusqu'à l'épaisseur de plus de deux pieds, dès qu'ils auront reçu ordre de l'inspecteur des chemins, et dans les rues étroites, ou il pourrait y avoir du danger et des inconvénients à redouter, jusqu'à l'épaisseur de plus d'un pied, et cela dans le tems fixé par l'inspecteur, dans la notice qui sera faite à cette effet par le créur public; quand il sera jugé convenable de le faire.

3. Que la neige et la glace des rues et des cours pourront pour le présent être charoyés avec la permission des propriétaires dans les prairies situées au Nord-Ouest de la rue Craig et des faubourgs St Antoine, St Laurent, de même que sur la continuation de la rue Bonaventure sur cette partie de la commune située au Sud-Est du Canal de Lachine (Queens ward) et lorsque la rivière sera prise, sur la glace en dehors des balises qui seront plantées par la suite.

Par ordre

J. P. SEXTON,
Clerc de la Cité.

Montréal, 10 Déc 1840-

ANNONCES.

CALENDRIER DE MONTREAL

POUR
1841.

Les Rubriques ordinaires de l'Eglise et les
Calculs Astronomiques, sont redigés.

PAR
MR. L'ABBE DUCHAINE.

IL CONTIENT AUSSI, les jours remarquables, les noms des officiers de l'administration, les époques des différentes cours, les noms des conseillers de ville, ceux des cotiseurs, de la police, et des différentes Banques et compagnie d'assurances de Montréal, celui des Magistrats, Avocats, Notaires, et Médecins de cette ville, enfin la liste du Clergé Catholique du Diocèse de Québec et Montréal.

SE VEND EN GROS ET EN DETAIL
A LA

LIBRAIRIE DE R. FABRE,

Rue St. Vincent,

ET CHEZ

LOUIS PERRAULT,

Editeur et Propriétaire,

A SON IMPRIMERIE, RUE STE. THERESE.
Montréal, 9 Déc., 1840.

LIGNE DE VOITURE VERTE

ENTRE QUEBEC ET MONTREAL.



EN DEUX JOURS DE TRAJET.

LES propriétaires informent respectueusement, leurs amis, et le public en général, que leur diligence est en opération, leurs jours de départ de Montréal et de Québec seront tous les mardis, Jendis et samedis. Il sera fourni des carioles couvertes, pour toute heure requise pour passagers ou baggages extra. Les places d'arrêts sur la route seront à Berthier chez M. GAGNON, maison ci-devant occupée par Mr. Morrison, aux Trois-Rivières chez Mr. CHARLES BERNARD, ancienne place de Mr. Ostrum ou l'on trouvera l'agent constamment, à Deschambault chez Mr. T. MARCOTTE. Les livres seront ouverts à Montréal : dans tous les principaux Hôtels. On trouvera constamment Mr. THIMOTHE MARCOTTE, à l'hôtel de Mr. Scraphino Giraldi, Marché neuf.

MICHEL GAUVIN, Québec.
THIMOTHE MARCOTTE,
Propriétaires.

Montréal 1er Décembre 1840.

NOUVEAU MAGASIN

DE RELIURE DE LIVRES, &c.

THOMAS CAREY

INFORME respectueusement le public qu'il a établi son Magasin Vis-à-vis l'Hôtel Rasco, où il entreprendra de Relier avec élégance, et promptitude toute espèce d'ouvrage dans sa ligne. D'après ses connaissances dans ce Métier, et la stricte surveillance personnelle qu'il apportera, il espère donner à ceux qui l'encourageront pleine et entière satisfaction.

Livres pour Librairies reliés et réparés sous le plus court délai.

Montréal, 30 Nov. 1840.

ECOLE.

FRANCAISE ET ANGLAISE,
DU SOIR.

MR. DOUTNEY informe le public, qu'il a ouvert son école du soir, chez Mr. JOHN SMITH, rue Chenneville, en partant de la rue Craig. Heures d'école, de 7 à 9.
Montréal, 9 Déc., 1840.

PERDU.

UNE somme d'argent, au montant de 15 piastres en deux billets de la banque Britannique Américaine, cet argent a été perdu entre le marché neuf et la demeure de François Tavernier, Ecr, rue Bonnavanture, qui récompensera la personne qui le lui remettra,
Montréal, 7 Dec., 1840.

ARGENT TROUVE

TROUVE le six Novembre dernier à la cote des Neiges un sac rempli d'argent. Le propriétaire pourra le ravoir après avoir prouvé sa propriété, en payant les frais de cet avertissement, et en s'adressant au propriétaire du JEAN-BAPTISTE rue St Paul.
Montréal, 7 Dec 1840.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public que son Imprimerie, renfermant un matériel très-considerable de caractères aussi variés que nouveaux, il peut confectionner les ouvrages suivants, dans le dernier goût, avec élégance et à court avis, dans l'une ou l'autre langue :

Alliches, grandes et petites; Livres, Pamphlets et Brochures de tout format et de toute grosseur; Billets de changes; et promissoires; Lettres de changes, Chèques et Traités; Polices, Application et autres blancs pour l'Assurance; Catalogues Factures, Circulaires, Cartes pour invitation aux funérailles, Blancs pour les Avocats, et les cours de justice, et pour les études de notaires, etc. etc. etc.

LOUIS PERRAULT,
Rue Ste. Thérèse.

—Montréal 6 Nov. 1840.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE,
LE NOUVEAU CHANSONNIER
CANADIEN
Contenant 48 pages.

Prix.—10 Sols.

J. A. PLINGUET.

Montréal, 10 Novembre.

REGISTRES, etc.

LE Soussigné se charge à l'ordinaire de préparer des
REGISTRES de PAROISSE, depuis 12 jusqu'à 400 feuillets, et ce, sous le plus court délai. Reçue dernièrement, GRAVURES, MEDAILLES, LIVRES etc etc.

E. R. FABRE,

Montréal, 6 Nov. 1840.—1

REMI COURSELLE CHEVALIER.

MARCHAND TAILLEUR,
No. 71 Rue Paul,

OFFRE ses remerciements à ses Amis et au public en général pour l'encouragement qu'il a reçu d'eux, et les prévient qu'il a reçu dernièrement ses Marchandises d'hiver, qu'il est prêt à vendre à des prix modérés, Paletots, Habits, Redingotes, etc. etc. confectionnés sous le plus court délai et dans le dernier goût.

EN OUTRE

Il vient de recevoir plusieurs Pièces de Camelot imperméable, pour manteaux, redingotes, etc. etc.
—Montréal 16 Nov. 1840.

MAGASIN DE FERBLANTERIE.

A l'encoignure des Rues St Paul et St. Pierre,
tenu par
J. B. ASSELIN ET CIE.
Montréal 6 Novembre 1840.

L. G. DUBOIS,
MARCHAND DETAILLEUR.

Rue Notre-Dame, No. 85.
Montréal, 9 Nov. 1840.—2—

J. GRENIER.

RUE ST. PAUL, PRES DU MARCHÉ NEUF,
OFFRE EN VENTE

400 quarts de Harengs.
400 quarts de Harengs du nord.

Une grande quantité d'Huiles de Loup Marin.

AUSSI.

400 quinteaux de Morue Verte,
600 quinteaux de Morue Sèche

—Montréal 6 Nov. 1840.

DAMASE MASSON.

MARCHAND EPICIER (GROCIER)
En Gros et en Détail,

Encoignure des Rues McGill et St. Joseph.
Montréal, 5 Nov. 1840.—1—3m

POUR

L'EXTRACTION DES
DENTS,

S'adresser au

Dr. PERRAULT.

Rue Craig.



—6 Nov. 1840.—1 3m.

ON A BESOIN

A L'IMPRIMERIE DU
JEAN-BAPTISTE,

DE plusieurs jeunes Gens probes et actifs comme porteurs pour vendre le Journal.—Rue St. Paul près du Marché-Neuf.
Montréal, 6 Nov. 1840.

CONDITIONS DU

JEAN-BAPTISTE.

CE Journal se publie Trois fois par Semaine, le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI Matin, à raison de DEUX SOUS la feuille pour la ville, et de 15s par Année pour la Campagne (y compris les frais de poste,) ou de 10s. envoyé par occasion, payables dans tous les cas, 3 mois d'avance.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et audessous,	2s	6d
Chaque insertion subséquente		7d
Dix lignes et au dessous	3s	4d
Chaque insertion subséquente		10d
Au dessus de dix lignes, par ligne		4d
Chaque insertion Subséquente par chaque ligne		1d

Les Annonces seront publiées tant qu'on ne donnera pas avis du contraire.

LE BUREAU DU

JEAN-BAPTISTE

Est établi dans la Maison occupée par Mr. Coursolles, Aubergiste, Rue St. Paul, à coté de l'Hotel Rasco.

Les LETTRES et CORRESPONDANCES doivent être adressées, franchises de port, comme suit :—

AU DR. H. A. GAUVIN, PROPRIETAIRE ET
EDITEUR DU JEAN-BAPTISTE, DEMEURANT
RUE NOTRE-DAME.

IMPRIME PAR

JACQUES ALEXIS PLINGUET,
demeurant rue des Commissaires.